

2019

**SERVICE D'ACCUEIL
ET D'ORIENTATION
DU VAL DE LORRAINE**

Aline MAITRESSE
Directrice

Estelle KREISCHER
Chef de service

Rue des 4 éléments
Bâtiment Delta Services
54340 POMPEY

Tél : 03 83 94 01 00

Courriel :
valdelorraine@asso-ars.org



MISSION

Le réseau d'accueil du Val de Lorraine a été mis en place en août 2010 à l'initiative de la DDCS de Meurthe et Moselle suite à un constat partagé par les différents partenaires sociaux sur le territoire.

Sa mission est identique aux autres services d'accueil et d'orientation du département : traiter toute demande concernant des ménages confrontés à des difficultés sociales et mettre en œuvre le principe de subsidiarité, c'est à dire rechercher en priorité des réponses alternatives à une admission en structure d'hébergement.

Il s'agit :

- de répondre à toute situation de détresse sans aucune exclusive
- 24 heures sur 24
- d'accueillir, d'écouter, d'orienter
- de mobiliser une offre de dépannage : hébergement de courte durée (aide alimentaire ponctuelle, aide au transport, domiciliation, ...)

FINANCEMENT

ÉTAT - Politique en faveur de l'inclusion sociale : Service d'accueil et d'orientation

CAPACITÉ

Une chambre permanente à l'hôtel pour des accueils de courte durée

Huit studios permanents à la résidence Procheville

Mobilisation possible d'autres chambres si besoin

ÉQUIPE

Personnel social

2 travailleurs sociaux

1,10 ETP

ACTIVITÉS 2019

Public

225 demandes sur l'année concernant :

- 14 couples avec enfants
- 9 couples sans enfant
- 27 isolés avec enfants
- 175 adultes seuls

Soit 338 personnes dont :

- 262 adultes
- 76 enfants mineurs

Provenance

Commune du Val de Lorraine	127 demandes
Commune de Pont à Mousson	71 demandes
Métropole du Grand Nancy	12 demandes
Toul	2 demandes
Pays Haut.....	2 demandes
Lunévillois.....	4 demandes
Autres Communes (54.55.57.88)	1 demande
Autres régions françaises.....	6 demandes

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- 8 ménages relogés bailleurs privés/publics
- 12 ménages accueillis en CHRS
- 8 ménages orientés autres structures sociales
- 3 ménages hébergés chez des tiers
- 3 ménages non précisés

48 personnes encore suivies et non hébergées au 31 décembre 2019

Suivi des usagers de droit commun

225 ménages accueillis : 148 hommes – 114 femmes – 76 enfants
Hébergement : **64 personnes** pour **4 450 nuitées**

SOMMAIRE

1	PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2018	2
1.1	Le cadre de la mission	2
1.2	Le public ciblé	2
1.3	Le mode d'action et l'accompagnement	2
1.3.1	L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement	2
1.3.2	L'accompagnement social	3
1.4	L'hébergement et les prestations	3
1.5	Le SAO et le partenariat	4
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	6
2.1	Typologie des ménages : personnes prises en charge	6
2.2	Tranches d'âge	6
2.3	Motif de la demande	8
2.4	Origine de la demande	10
2.5	Durée de séjour et nuitées	11
2.6	Réponses apportées	12
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019	12
3.1	Partenariat sur le bassin de Pompey	12
3.2	La Formation et outils de travail	13
4	ANNEXES	14
4.1	Répartition des personnes prises en charge	14
4.2	Flux mensuel de la demande	14
4.3	Hébergement antérieur	15
4.4	Ressources	15
4.5	Provenance géographique des ménages suivis	16
4.6	Personnes prises en charge	16
4.7	Demande de logements avec accompagnement social	16
4.8	Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO	17

Le SAO du Val de Lorraine

1 PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2018

1.1 Le cadre de la mission

Depuis 2010, le SAO du Val de Lorraine intervient auprès de publics confrontés à des difficultés sociales dont la situation au regard de l'hébergement est extrêmement fragilisée voire en rupture. Les situations rencontrées sont souvent complexes et les problématiques multiples. Au moment où le SAO intervient, les parcours de vie pour une grande partie des bénéficiaires sont déjà marqués par des événements difficiles (placements, incarcérations, hospitalisations, isolement, rupture, pour certains un vécu de la rue...).

L'équipe du SAO assure l'évaluation des situations, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Elle préconise des orientations vers l'hébergement d'insertion et/ou le logement.

1.2 Le public ciblé

Toutes personnes (homme et/ ou femme) ou ménages avec ou sans enfants : Le demandeur est obligatoirement majeur.

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement

Afin de répondre aux missions qui incombent à ce service, les travailleurs sociaux réalisent des entretiens de premières évaluations et des entretiens de suivis. Ils se déplacent sur l'ensemble du territoire, rencontrent le public dans des bureaux mis à disposition par les partenaires, sur le site de Pompey et quelque fois à domicile.

1.3.1 L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement

Entretien téléphonique : il peut être un préalable avant que le travailleur social ne rencontre la personne ou le ménage. Il s'agit d'évaluer la pertinence de notre intervention et à défaut réorienter vers un autre service. C'est un travail de conseil et de soutien en direction des publics et des partenaires.

Le Primo entretien ou entretien de première évaluation : il s'agit de la première rencontre avec le ménage ; rencontre qui peut quelque fois se faire avec le partenaire orienteur. L'entretien permet de faire le point sur la situation du ménage afin d'en mesurer l'étendue et l'urgence. Il est l'occasion de retracer son parcours et lui permet de verbaliser ses attentes et projets. Le travailleur social évalue alors sa demande et présente les différentes missions du service et les possibilités d'accompagnement. Si besoin, le professionnel peut également proposer et mobiliser des offres de dépannages d'urgence de courte durée.

1.3.2 L'accompagnement social

Entretien de suivis ou d'accompagnement : Ils ont le plus souvent lieu sur le site d'hébergement. Ils offrent écoute et conseils au ménage. Le travailleur social assure un accompagnement global auprès de la personne afin de l'aider à lever les freins à son insertion (ouvertures de droits...). Un projet est formalisé et des objectifs de travail sont déterminés. Un contrat d'accueil est établi.

Par la suite, en lien avec le SIAO 54, un projet d'orientation vers les structures d'hébergement peut être construit.

1.4 L'hébergement et les prestations

Pour assurer l'accompagnement des ménages sur le Val de Lorraine, le SAO dispose de prestations pour assurer les besoins fondamentaux des bénéficiaires :

Les Prestations d'hébergement propres et celles mobilisables auprès des partenaires :

Hébergement permanent :

- 1 chambre d'hôtel conventionnée depuis 2010 à Pont à Mousson.
- 7 studios à la résidence sociale de Procheville.
- 1 studio à Pompey via un propriétaire privé (depuis janvier 2019).

Hébergement temporaire :

Au cours de l'année 2019, nous avons capté 2 studios supplémentaires :

- Un dans le cadre d'une procédure d'insalubrité (ITH avec obligation d'hébergement), un autre pour une jeune femme et sa fille. Elles étaient auparavant hébergées en CHRS à Nancy et un projet de formation sur la commune de Pont à Mousson a pu se concrétiser.
- Pour la période hivernale 1 studio à la résidence de Procheville

Dans le cadre du Marché Public 177 pour une capacité de 9 places

- Une maison à Dieulouard dédiée aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants (pour 5 places)
- Un appartement à Pont à Mousson dédié à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants (pour 4 places)

Grâce au partenariat développé depuis 2010, la possibilité de mobiliser :

- Le local Saint Sébastien du Secours Catholique situé à Dieulouard, qui permet d'accueillir notamment des personnes isolées avec animaux.
- Les logements d'urgence de communes (Champigneulle, Pompey, Liverdun, Frouard, Pont à Mousson, Atton). La reconnaissance de notre travail, a permis d'établir une confiance avec les CCAS qui mettent à disposition des logements des ménages et le SAO afin d'assurer un accompagnement global.
- Le studio d'urgence de la résidence Procheville via le 115. Mobilisable pour les hommes seuls, originaires du Val de Lorraine et qui contactent les services du 115, en dehors de nos horaires d'ouverture. Accompagné par la Police de Pont à Mousson, ils sont hébergés le temps d'une nuit et sont orientés, le lendemain matin vers le SAO qui évalue la situation.

Possibilité de mobiliser des places d'hébergement sur Nancy via le SAO de NANCY. Mais aussi avec les autres SAO du département dont le partenariat est de plus en plus efficient.

Les prestations alimentaires, d'hygiène voire vestimentaires et matériels

En besoins primaires ; nous travaillons avec un restaurant kebab qui délivre des repas chauds. Les travailleurs sociaux peuvent également proposer des tickets service ou des colis alimentaires avec un maillage de partenaires locaux.

Les domiciliations

Notre association possède un agrément de la préfecture de Meurthe et Moselle pour la domiciliation administrative des usagers.

1.5. Le SAO et le partenariat

Depuis 2010, nous allons au-devant des partenaires locaux et départementaux pour faire connaître nos actions et entretenir des relations pour rendre nos actions plus pertinentes et efficaces, au service des bénéficiaires. Depuis 2010, il est à noter que de nombreux partenariats perdurent et s'améliorent avec le temps. Différentes instances mises en place permettent le maintien des actions communes, et notamment la réunion du dispositif hivernal que nous organisons chaque année, qui permet de réunir les partenaires et de repréciser nos missions et notre fonctionnement.

Les partenaires sont nombreux et de secteurs divers et variés : santé, justice, immobilier...l'année 2018 a permis de travailler avec bon nombre d'entre eux, facilitant ainsi nos missions en direction des publics accueillis. Nous allons mettre en lumière quelques partenariats forts qui ont marqué l'année :

- **Garantie Jeune/mission Locale** : La particularité du partage de nos locaux avec le dispositif garantie jeune de Pompey, a permis de poursuivre notre partenariat avec la mission locale du Val de Lorraine. Les missions, d'hébergement, proposée par l'ARS et d'insertion, proposée par la Mission Locale, sont clairement identifiées par chacune des entités et des passerelles ont pu être poursuivies en 2019. Ce travail en binôme a ainsi permis d'améliorer la prise en charge des 18-25ans. De plus, dans le cadre de l'appel à projet dit « des invisibles » nous nous sommes engagés au cours de l'année en tant que signataire du consortium et donc acteur sur cette problématique.
- **La résidence de Procheville** : Le travail en collaboration avec la résidence de Procheville est à nouveau à mettre en avant pour cette année 2019. Des moyens matériels ont été mis à disposition des travailleurs sociaux sur la résidence, leur permettant de réaliser leurs entretiens avec les personnes hébergées, dans de très bonnes dispositions. Les nombreux temps d'échanges et la proximité entre les équipes ont encore permis un travail efficient cette année.
- **SIAO 54** : Il est à noter que si le SIAO a pour mission de coordonner toutes les places d'hébergement sur le département, il a aussi favorisé la connaissance et le rapprochement des différents prestataires d'hébergement et ainsi contribué à une amélioration du partenariat et du travailler ensemble dans l'intérêt des publics accueillis.
- **Le commissariat de Pont à Mousson** : l'année 2019 a été marquée par plus de situations traitées avec le commissariat notamment autour des violences conjugales. On peut

noter, une meilleure connaissance et identification de notre service qui a permis une plus grande proximité et collaboration.

Notre partenariat s'entretient également grâce aux différents réseaux d'échange auxquels nous participons :

- **Réseau « situations complexes territoire Val de Lorraine »** : une volonté territoriale de mettre en place un réseau d'alerte permettant de mobiliser rapidement les principaux acteurs des situations complexes qui cumulent les problématiques de santé, d'hébergement, d'addiction, et d'habitat indigne. Le Réseau a connu ses débuts en 2017. En 2019, 5 rencontres se sont organisées.
- **Réseau violences conjugales** : L'année 2019 aura permis au SAO de maintenir son engagement dans ce réseau. Sous l'égide du CCAS de Pont à Mousson, la problématique des violences conjugales et notamment des violences faites aux femmes, a pu être abordée et travaillée avec les différents partenaires présents durant les manifestations organisées. Au cours de ces réunions, une formation (qui se déroulera 2020) a pu être élaborée autour de la question du danger de la géo-localisation via les réseaux sociaux.

Les associations caritatives participent également à ce travail partenarial :

- **Le ZONTA** : En 2019, le ZONTA club de Pont à Mousson a maintenu son engagement et a permis, grâce à ses dons, d'améliorer l'accueil matériel sur notre appartement dédié aux femmes victimes de violences et leurs enfants. Cette année, l'accent a particulièrement été mis sur le renouvellement du mobilier et de la décoration. Pour 2020, le Zonta club pourrait poursuivre son engagement et participer à améliorer notre dispositif spécifique à Dieulouard.
- **LE SECOURS CATHOLIQUE à Dieulouard** : à chaque dépannage sur le relais saint Sébastien des aides vestimentaires et alimentaires sont accordées.

Au cours de l'année 2019, nous avons organisé des rencontres avec :

- l'association AMLI
- les équipes du CD54 : régulièrement nous essayons de participer à une rencontre avec l'ensemble de professionnels de terrains en première ligne afin de présenter nos outils leurs évolutions et échanger sur notre partenariat.
- L'équipe de la maison des addictions de Nancy (CSAPA)
- Visite et partage d'un repas avec les professionnels et les patients à la maison Antigone de Varangéville.

2. DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages : personnes prises en charge

L'activité 2019, est marquée par une augmentation du nombre de demandes par rapport à l'année précédente.

On constate que le public isolé représente toujours la part la plus importante des personnes que nous avons rencontrées, plus de 75% de nos sollicitations. Cette tendance est une constante d'année en année. Même si le nombre d'hommes isolés reste majoritaire, on note une augmentation des femmes isolées.

Concernant les autres typologies, on note une constance d'année en année sur leur représentation.

Typologie des ménages	2019		2018	
Femmes isolées	60	27%	49	23%
Hommes isolés	115	51%	114	53%
<i>sous total isolés</i>	<i>175</i>	<i>78%</i>	<i>163</i>	<i>76%</i>
Couples	9	4%	7	3%
<i>sous total ménages sans enfant</i>	<i>184</i>	<i>82%</i>	<i>170</i>	<i>79%</i>
Femmes isolées avec enfant(s)	27	12%	31	14%
Hommes isolés avec enfant(s)		0%	3	1%
Couples avec enfant(s)	14	6%	11	5%
<i>sous total sans enfants</i>	<i>41</i>	<i>18%</i>	<i>45</i>	<i>21%</i>
total ménages	225	100%	215	100%

2.2 Tranches d'âge

Les 225 ménages en 2019 totalisent 338 personnes.

Tranches d'âge Enfants et Adultes	2019		2018	
enfants mineurs	76	22%	82	26%
<i>sous total mineurs</i>	<i>76</i>	<i>22%</i>	<i>82</i>	<i>26%</i>
18 à 24 ans	67	20%	52	17%
25 à 35 ans	60	18%	58	18%
36 à 45 ans	60	18%	48	15%
46 à 59 ans	51	15%	46	15%
60 à 69 ans	14	4%	22	7%
plus de 69 ans	3	1%		
inconnu	7	2%	7	2%
<i>sous total adultes</i>	<i>262</i>	<i>78%</i>	<i>233</i>	<i>74%</i>
total	338	100%	315	100%

A la lecture de ce tableau, toutes les catégories sont représentées de manière quasi équitable d'une année à l'autre. Il est à noter toutefois une augmentation du public « jeunes ».

Pour le public jeune (moins de 25 ans), l'absence ou la rupture d'hébergement résulte souvent de deux facteurs :

- **Rupture familiale** : Certains des jeunes rencontrés vivaient initialement au domicile de leurs parents et des conflits intrafamiliaux ont entraîné la rupture.
- **Sortie de dispositif de protection de l'enfance** : d'autres jeunes nous sollicitent lorsqu'ils ont quitté les dispositifs de protection de l'enfance. On note toutefois, que les services de protection de l'enfance nous sollicitent plus en amont de la fin de la prise en charge Aise Sociale Enfance. Pour autant, certains jeunes nous arrivent encore à l'issue de leur parcours institutionnel : soit à leur majorité soit après quelques mois de retour au domicile familial ou chez des tiers.

Nous avons échangé avec les partenaires du CD54, pour voir à améliorer l'accompagnement de ces jeunes : une réflexion est en cours, pour éventuellement nous associer pour certains jeunes à « l'entretien obligatoire des 17 ans » : il ne s'agit pas de considérer l'hébergement d'urgence comme solution à la majorité du jeune mais participer à la réflexion en termes d'accompagnement possible visant la sécurisation de parcours.

2.3 Motif de la demande

Motif de la demande (ménages)	2019		2018	
Victimes de violences conjugales	30	13%	29	13%
Rupture cohabitation - solidarité familial – amicale	116	52%	115	53%
Procédure d'expulsion	32	12%	15	7%
Errance – squats	8	4%	12	6%
Renseignements conseils	20	10%	20	9%
Autre	2	1%	1	0%
Sortie détention	6	3%	6	3%
Logement insalubre	5	2%	4	2%
Sortie structure AHI	2	1%	4	2%
Sortie structure médico-sociales	2	1%	8	4%
Sortie structure protection enfance	2	1%	1	0%
Total	225	100%	215	100%

On constate que les situations pour lesquelles nous sommes interpellées résultent principalement de trois motifs :

La rupture de cohabitation : Cette tendance s'affirme d'année en année, reste le principal motif et touche toutes les tranches d'âges. Avant la rupture de cohabitation (familiale ou amicale), ces personnes sortaient de la protection de l'enfance, d'une incarcération, d'une hospitalisation, d'une expulsion locative, d'une séparation conjugale...

Cette année nous avons accueilli une personne de 91 ans hébergée de longue date par sa famille qui s'est retrouvée sans solution. Nous avons pu l'héberger le protéger des agissements de sa famille (spoliation), faire valoir ses droits et lui permettre d'accéder à un studio à la résidence de Porcheville.

Les procédures d'expulsions : Sur les 32 ménages notons que 5 d'entre eux étaient expulsés de la résidence de Procheville. Nous sommes sollicités en amont de l'expulsion de la résidence et tentons de trouver des solutions. Pour certaines situations un accord est trouvé pour d'autres une orientation vers une autre structure est travailler quelque fois avec des délais accordés. En cas de problèmes graves nécessitant une éviction rapide, une évaluation est menée par le travailleur social du SAO pour préconiser la suite : mise à l'abri sur Nancy, hébergement chez des tiers avec poursuite de l'accompagnement sans hébergement, sortie sans solution souvent par refus de la personne à l'alternative proposée.

Pour les 27 autres situations, il s'agit à chaque fois d'une procédure d'expulsion locative (bailleurs publics ou privés). Les situations étudiées en sous Ccapex permettent une intervention en amont de l'exécution du CPF et anticiper sur la suite à donner avant son exécution : c'est le cas pour 22 d'entre elles.

Les victimes de violences conjugales : Il s'agit de femmes seules ou avec enfants qui ont quitté le domicile en urgence et nécessitent une mise à l'abri et une protection immédiate. La demande reste relativement stable d'année en année, nous sommes régulièrement sollicités et ce public représente 13% de notre activité. Nous disposons sur ce territoire de deux outils intéressants permettant un accueil de qualité : un appartement à Pont à Mousson et une maison à Dieulouard. De plus, notons que grâce réseau, les partenaires se mobilisent vite pour améliorer les conditions d'accueil, soutenir et accompagner ces familles.

Pour les 30 suivis : 19 ménages sont retournés au domicile conjugal, 3 ont été orientés en CHRS diffus, 2 en logement transitoire. Pour des raisons de sécurité, 4 ménages ont été réorientés sur des autres territoires. Nous avons accompagné 2 ménages vers un relogement en direct. Enfin, 2 ménages ont quitté le dispositif pour un hébergement familial. Et une encore prise en charge avec une préconisation en LT.

Cette année nous avons accueillis une majorité de femmes victimes de violences conjugales et également un homme victime.

Pour les autres motifs :

Pour 20 ménages nous avons été sollicités pour des « **renseignements conseils** ». En effet, les partenaires du territoire nous ont bien identifiés et nous sollicitent rapidement pour certaines situations qui ne nécessitent pas forcément une prise en charge. A l'issue d'un ou deux entretiens, une réorientation vers un partenaire est préconisée, ou les personnes ont trouvé d'autres solutions, ou ne sont pas prêtes à quitter le domicile (notamment pour les situations de violences conjugales). Pour autant, cette activité reflète un caractère préventif auprès des publics et de soutien auprès des partenaires.

« **Logement insalubre** » : d'année en année, nous intervenons de plus en plus sur cette thématique. Suite à un signalement à l'A.R.S, une interdiction temporaire d'habiter est prononcée et en cas de défaillance du propriétaire pour reloger le ménage, nous nous substituons à lui pour l'hébergement. Nous sommes amenés à accompagner ou héberger des personnes avec de lourdes problématiques et qui ne demandent pas qu'on les accompagne. Bien souvent les personnes ne veulent pas quitter leur domicile dont ils sont quelques fois propriétaires. Au cours de l'année 2019, nous avons hébergé une personne et travaillé en coordination avec l'équipe EPSYL d'Espoir 54.

« **Errance-squat** » : sur les 8 personnes en situation d'errance nous comptons 1 femme et 3 d'entre eux ont bénéficié d'un hébergement. Il s'agit pour la plupart de personnes en « errance pathologique » qui ont été sur d'autres départements et sont connus des dispositifs Aide Sociale Etat. L'un d'entre eux, est originaire du secteur et nous maintenons le lien avec lui depuis 3 ans. Il a vécu en tente refusant et mettant en échec les projets proposés. Il est un habitué de notre service et l'équipe reste en vigilance le concernant notamment sur la période hivernale en s'assurant que nous avons régulièrement de ses nouvelles.

« **Sortie de détention** » : sur les 6 personnes accueillis à la sortie de détention, 3 accueils ont été préconisés et anticipés en commission inter CHRS-SIAO.

« **Sortie de protection de l'enfance** », le chiffre semble dérisoire et non révélateur du nombre de jeunes que nous accueillons avec un parcours Aide Sociale Enfance : il s'agit de 2 jeunes qui sortis de structure de la protection de l'enfance ont été directement accueillis sur nos dispositifs d'hébergement d'urgence. La majorité des jeunes nous parviennent après une expérience de retour dans leur famille ou chez des tiers. Ce constat, permet d'affirmer la nécessité de travailler sur l'accompagnement de ces jeunes qui passe d'abord par une rupture pour finalement revenir sur nos dispositifs.

2.4 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages) (services demandeurs)	2019		2018	
ARS (SAO,ASLL,115)	15	7%	21	10%
MDS	70	31%	52	24%
Personne elle-même	50	22%	46	21%
Famille/Amis/Particuliers		0%	4	2%
CHRS, résidence sociale, bailleurs	11	5%	1	0%
CCAS	33	15%	35	16%
Mission locale	7	3%	10	5%
Autres services sociaux, DDCS,ASE,Mairie,organisme socio professionnel	30	13%	28	13%
Police - Gendarmerie	1	0%	7	3%
Hôpitaux	8	4%	11	5%
total	225	100%	215	100%

Près de 45% des ménages, nous sont orientée par les services sociaux en première ligne : MDS et CCAS.

Les situations orientées par l'ARS, proviennent des 2 autres SAO (Nancy et Lunéville). Quelques ménages nous ont été adressés à l'issue d'une mesure d'ASLL ou d'AVDL.

Les « **autres services sociaux** », sont divers et variés dans leurs missions : il s'agit de partenaires locaux comme SNI, Cap entreprise, l'aide sociale à L'enfance ; ou départementaux comme le SIAO, l'antenne avancée, le SAO de Briey.

On constate que 22% des ménages nous sollicitent en direct ; il s'agit pour la majorité de personnes qui connaissent notre service et qui ont déjà été suivis par le passé ; une petite part d'entre eux arrive par un ménage anciennement suivi par notre service.

Sur les 11 « **CHRS, Résidence Sociale** » : 9 ont été orienté par la résidence de Procheville (5 expulsés et 4 personnes qui se sont présentées en direct pour un hébergement et qui nous ont été réorientées.

2.5 Durée de séjour et nuitées

Nombre de nuitées réalisées sur l'année 2019	4449	Nombre de nuitées réalisées sur l'année 2018	3964
--	-------------	--	-------------

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2019			Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2018		
Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	53 personnes 54 séjours	durée moyenne en jours	Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	personnes	durée moyenne en jours
5005	54	93	3060	55	56

Notons que seul 16 % des ménages suivis par notre service bénéficie d'un hébergement sur le Val de Lorraine. En effet, pour la majorité des ménages, un travail d'accompagnement est fait sans hébergement (hébergé chez des tiers, en logement dans le cadre d'une procédure d'expulsion). Par absence de disponibilités sur le territoire, notons que nous avons mobilisé très régulièrement des places d'hébergement sur Nancy et poursuivi l'accompagnement.

Cette donnée est à mettre en lien avec la durée de séjour : on constate pour cette année une nette augmentation des durées de séjours passant d'un mois ½ à 3 mois. Les durées de séjour ont doublé. Alors que la demande augmente, les dispositifs sont occupés pour des durées plus longues, les travailleurs sociaux mobilisent plus de places à Nancy et sur les autres territoires. De plus, des situations très complexes (ITH avec obligation d'hébergement dans le cadre des procédures d'insalubrité, problématique de santé, problématique de régularisation du droit au séjour) qui prolongent les durées de séjour.

Durée de séjour (personnes)	2019		Durée de séjour (personnes)	2018	
0 à 7 jours	9	17%	1 à 3 jours	10	18%
8 à 30 jours	7	13%	4 à 7 jours	11	20%
31 à 90 jours	14	26%	8 à 15 jours	22	40%
91 à 180 jours	17	31%	16 à 30 jours	10	18%
181 jours et +	7	13%	1 à 3 mois	2	4%
total	54	100%	total	55	100%

2.6 Réponses apportées

Orientation à la sortie des ménages hébergés	2019		Orientation à la sortie des ménages hébergés	2018	
Domicile des parents	0	0%	Domicile des parents	3	7%
Domicile personnel (privé)	7	21%	Domicile personnel (privé)	4	9%
Domicile personnel (social)	1	3%	Domicile personnel (social)	3	7%
Foyer résidence sociale	8	24%	Foyer résidence sociale	11	25%
Foyer Jeune Travailleur	0	0%	Foyer Jeune Travailleur	3	7%
Hébergement collectif ou diffus	8	24%	Hébergement collectif ou diffus	16	36%
Hébergement urgence dont hôtel	4	12%	Hébergement urgence dont hôtel	1	2%
Hébergement par des tiers	3	9%	Hébergement par des tiers	1	2%
Non précisé	3	9%	Non précisé	2	5%
Total	34	100%	Total	44	100%

A la sortie de l'hébergement d'urgence, trois grandes orientations se dessinent : CHRS, résidence sociale et logement.

Notre bonne collaboration avec la résidence sociale de Procheville permet d'orienter certaines personnes en direct sur celle-ci. Le passage sur le dispositif d'urgence permet un premier sas d'évaluation sur le site facilitant l'intégration de certains d'entre eux dont le dispositif est adapté.

Pour d'autres un passage en CHRS diffus (sur le territoire dans la grande majorité des situations) ou en collectif sur la métropole s'avère indispensable avant d'envisager un relogement.

Enfin, un cinquième des ménages à la sortie du dispositif sont en logement. Il ne s'agit pas majoritairement de relogement mais de situations pour lesquelles les ménages : sont retournés au domicile familial ou conjugal, qui dans le cadre d'une procédure d'expulsion ne donne pas suite à notre accompagnement et se maintiennent dans le logement.

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2019

3.1 Partenariat sur le bassin de Pompey

2019 a permis de montrer encore une fois l'importance et la richesse du réseau partenarial qui gravite autour du SAO. Les situations aussi complexes soient elles sont toujours un nouveau défi de réponses à apporter en lien avec l'ensemble des partenaires qui s'identifie se font confiances et se mobilisent dans l'intérêt des publics accueillis.

Le réseau des situations complexes est à ses débuts, il faudra poursuivre l'investissement et se mobiliser pour consolider et créer un vrai réseau efficient.

Nous avons été implantés pendant près de 5 ans sur la commune de Pont à Mousson. Depuis notre implantation sur Pompey, les partenaires mussipontains mettent à dispositions des

bureaux pour mener des entretiens et ont pu mesurer que notre équipe reste réactive et mobilisable rapidement.

Depuis trois ans sur Pompey, nous avons développé un partenariat plus localisé. Nous avons pu capter un studio d'urgence sur la commune de Pompey visa un propriétaire privé, diversifiant ainsi l'offre d'hébergement.

3.2 La Formation et outils de travail

Comme l'année précédente, nous avons mis l'accent sur la formation des professionnels et leur investissement dans les réseaux partenariaux existants.

L'année 2019, a également été marqué par l'accueil de 3 stagiaires. Dans l'équipe un salarié a suivi la formation « Référent Site Qualifiant » en lien avec l'IRTS. Un travail est en cours sur la mise en place d'une démarches qualité lié à l'accompagnement des stagiaires voire également d'éventuels nouveaux professionnels.

Nous allons également mettre en place des temps de réflexions et d'échanges sur les outils de travail existants, à améliorer et à construire. Cette réflexion sera menée au sein du service mais également en lien avec les autres services d'urgence (SAO, accueil de jour) dans la perspective de la réforme du SIAO. En parallèle, une réflexion est à envisager sur le sens du travail de/dans l'urgence et toutes ses déclinaisons possibles dans le cadre de l'accueil du public son accompagnement et son orientation vers des dispositifs adaptés.

Les SAO constituent la porte d'entrée des dispositifs AHI, il conviendra d'identifier au mieux les besoins de nos publics pour les faire remonter et participer à la fonction d'observatoire du SIAO, dont la finalité serait de permettre d'adapter les réponses aux besoins.

4 ANNEXES

4.1 Répartition des personnes prises en charge

Répartition des personnes prises en charge	2019		2018	
Enfants	76	22%	82	26%
Hommes	148	44%	135	43%
Femmes	114	34%	98	31%
total personnes	338	100%	315	100%

4.2 Flux mensuel de la demande

Flux mensuel de la demande	2019		2018	
Janvier	10	4%	17	8%
Février	18	8%	17	8%
Mars	12	5%	19	9%
Avril	22	10%	22	10%
Mai	25	11%	25	12%
Juin	17	8%	21	10%
Juillet	24	11%	16	7%
Août	27	12%	16	7%
Septembre	7	3%	12	6%
Octobre	25	11%	19	9%
Novembre	15	7%	15	7%
Décembre	23	10%	16	7%
total	225	100%	215	100%

4.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2019		2018	
Hébergement tiers	89	40%	93	43%
Domicile personnel (privé)	39	17%	26	12%
Domicile personnel (social)	24	11%	16	7%
Domicile personnel (propriétaire)	8	4%	12	6%
Domicile des parents	30	13%	24	11%
Sans domicile	7	3%	8	4%
Hebergement mobile, fortune	6	3%	4	2%
Etablissement pénitentiaire	6	3%	8	4%
Foyer résidence sociale	5	2%	6	3%
Hébergement (CHRS, LT, etc)	2	1%	2	1%
Hébergement Urgence	2	1%	5	2%
Etablissement protection enft	2	1%	1	0%
Centre hospitalier général/spécialisé	2	1%	6	3%
HUDA	0	0%	2	1%
Hôtel	3	1%	2	1%
total	225	100%	215	100%

4.4 Ressources

Ressources des usagers (ménages)	2019		2018	
Salaire, indemnités journalière, rémunération formation	48	21%	36	16%
Allocation Pôle emploi	28	12%	21	9%
RSA (socle + activité)	59	26%	56	25%
AAH	10	4%	16	7%
Prestations familiales, ALL Familiales, garantie jeunes, autre prestations sociales	11	5%	19	8%
Pension, retraite	12	5%	6	3%
Sans ressource	53	24%	61	27%
Inconnus	3	1%		0%
Autres	1	0%	12	5%
total	225	100%	227	100%

4.5 Provenance géographique des ménages suivis

Provenance géographique des ménages suivis	2019		2018	
Val de Lorraine	127	56%	112	52%
Bassin de Pont à Mousson	71	32%	72	33%
Sous-total Val de Lorraine	198	88%	184	86%
Bassin de Lunéville	4	2%	5	2%
Toul	2	1%	1	0%
Pays Haut	2	1%	1	0%
Communauté urbaine du Grand Nancy	12	5%	10	5%
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)	1	0%	5	2%
Sous-total Autres Communes 54	21	9%	22	10%
Autres régions françaises	6	3%	9	4%
Autres pays		0%		0%
Sous-total Autres Régions	6	3%	9	4%
total	225	100%	215	100%

4.6 Personnes prises en charge

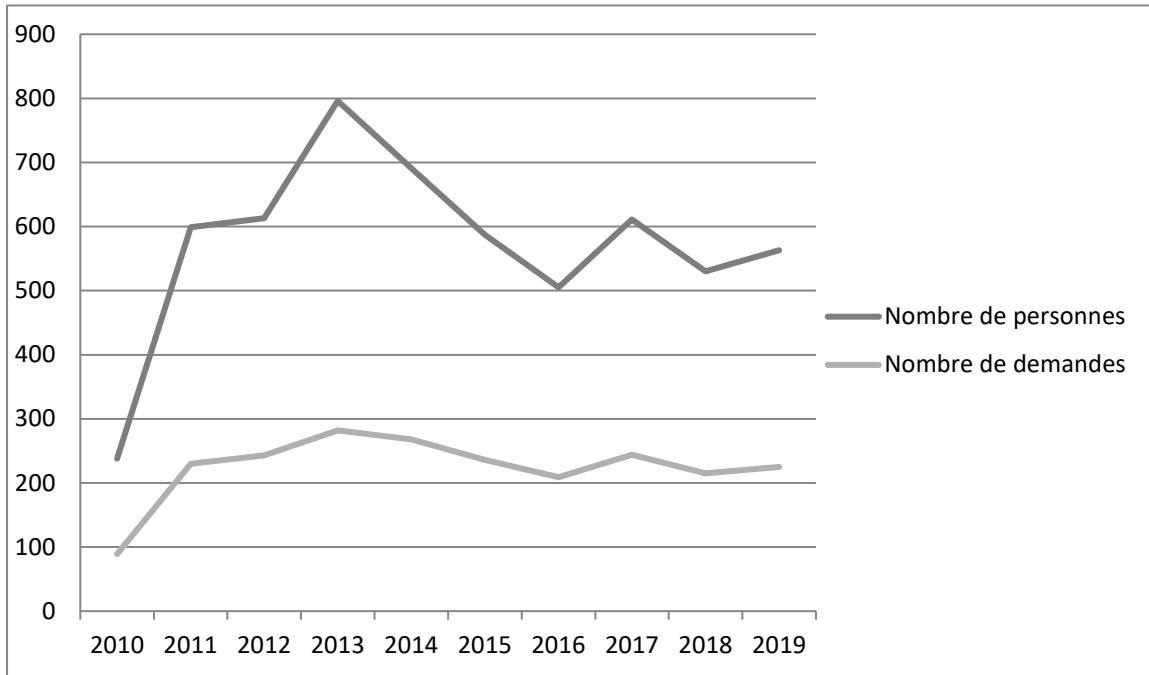
Personnes adultes prises en charge	2019		2018	
Isolées	175	69%	163	70%
Couples sans enfant(s)	18	8%	14	6%
sous-total sans enfant	181	77%	177	76%
Isolées avec enfant(s)	27	11%	34	15%
Couples avec enfant(s)	28	12%	22	9%
total personnes	236	100%	233	100%

4.7 Demande de logements avec accompagnement social

	2019	2018	2017
Dossiers SIL/LT		8	8

4.8 Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO

Evolution du SAO de 2010 à 2019			
Année	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Observation
2010	89	149	Année partielle - Création du service en aout
2011	230	369	
2012	243	370	
2013	282	514	
2014	268	423	
2015	236	351	
2016	209	296	
2017	244	367	
2018	215	315	
2019	225	338	
total	2241	3492	



En cas de rupture ou d'absence d'hébergement

Et quels que soient les partenaires sollicités,

- Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h et de 13h à 18h appel au **Service d'Accueil et d'Orientation du Val De Lorraine** (tél. 03.83.83.33.00)
- Du lundi au Jeudi, de 18h à 9h00, en fonction de la localisation de la demande, appel à **l'hôtel de police de Pont à Mousson** (tél. : 03.83.80.40.80) ou la **brigade de gendarmerie** concernée (Tél. 03.83.49.30.76).
- Les week-ends (du vendredi 18h au lundi 9h00) ainsi que les jours fériés, appel à l'hôtel de police de Pont à Mousson (tél. : 03.83.80.40.80) ou la brigade de gendarmerie concernée.

En fonction de la situation et des disponibilités, un **dépannage hôtelier sur Pont à Mousson** ou un **accueil au Foyer de Procheville** ou encore un **accueil au Foyer ADOMA à Pompey** pourront être proposés. A défaut les personnes seront orientées vers les structures d'accueil de Nancy.

En dehors des horaires d'ouverture du Service d'Accueil et d'Orientation :

Quel que soit le lieu et le type d'interpellation, le dépannage doit toujours se faire en concertation avec le 115 (numéro d'urgence d'aide aux personnes sans-abri – gratuit et 24h/24).

Transport :

Quant à un accueil dans une structure nancéienne, le trajet jusqu'à Nancy se fait en **train**, depuis la gare de Pont à Mousson. Des billets sont disponibles auprès de la police nationale de Pont à Mousson (NB : le dernier train est à 20h44 du lundi au dimanche).

Dispositif hôtelier :

Les dépannages hôteliers ne sont pas systématiques et ne peuvent être proposés qu'en l'absence de problèmes d'hygiène, d'alcoolisation, de problèmes psychiatriques et de comportement.

Il existe une chambre conventionnée, louée au mois.

- A L'Hôtel Relais de la Poste

42 bis rue Victor Hugo à Pont à Mousson - Tél. : 03.83.82 27 21, (chambre n°3 au 1^{er} étage)

La responsable de l'hôtel est présente jusqu'à 24h du lundi au jeudi.

Les vendredis et samedis, la responsable est présente jusqu'à 2h du matin

Fermé le dimanche

1 à 2 chambres supplémentaires peuvent être sollicitées en fonction des besoins et des possibilités.

- Au Foyer de Procheville

Rue Alexandre Fleming à Pont-à-Mousson - Tél. : 03.83.81 20 10

4 à 5 chambres sont mobilisées durant la période hivernale.

Autres types d'hébergement :

A Pompey : Une chambre est à disposition au Foyer ADOMA.

A Dieulouard : Via le Secours Catholique un accueil est possible pour 3 personnes pour 3 nuits, les animaux sont acceptés.

Repas hivernaux :

Sur Pont à Mousson, quatre associations caritatives locales (Croix rouge, Secours catholique, SNI et Restaurants du cœur) proposent des aides alimentaires sous forme de bons ou de distributions de colis alimentaires. Se référer à la plaquette d'information (établie par le CCAS de Pont à Mousson) pour connaître le calendrier prévu.

Sur le restant de l'arrondissement, les antennes de Pompey, Frouard, Champigneulle ont des aides par le Secours Catholique ; les CCAS peuvent également fournir des dépannages alimentaires.

Les Restaurants du Cœur (inscriptions obligatoires), peuvent également être sollicités sur les antennes de :

Pompey : 12, Rue des Vannes (tél : 03.83.49.33.80)

Frouard : 14, Rue du Professeur Rémy Colin (tél : 03.83.49.35.09)

